

MAIRIE DE LE MONTELLIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2024

L'an 2024, le 6 décembre à 19h00, le Conseil Municipal de LE MONTELLIER, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Patrice MARTIN, Maire.
Date de convocation : 29 novembre 2024 – Secrétaire de séance : Daniel Rousset
Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 10 – Nombre de pouvoir : 0 – Nombre de votants : 10

Etaient présents et ont pris part au vote : Patrice Martin, Daniel Rousset, Fabien Boeglin, Patricia Monard, Myriam Kerkeni, Karole Goncalves Mineiro, Karole Martignat, Alban Ridet et Jean-Michel Salvadori, Roger Poizat

Était excusée : Emilie Carreau

Le quorum étant atteint, Mr Patrice Martin, Maire, ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : il propose la désignation de Daniel Rousset, conseillère, comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Daniel Rousset comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 novembre 2024.
Mr Patrice Martin, Maire, soumet à observation le procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Aucune observation n'est apportée, le procès-verbal de la séance du 7 novembre est approuvé.

>- Délibération rapport de suivi de l'artificialisation des sols

La commune a reçu le rapport de suivi de l'artificialisation des sols. Ce rapport indique que la commune a consommé 4,1 hectares en espaces urbanisés et d'agrément entre 2011 et 2022. Le conseil prend acte de ce rapport.

>- Modification règlement de la salle des fêtes

Suite à plusieurs problèmes et abus concernant le nettoyage, le conseil décide la modification du règlement de la salle des fêtes et demande maintenant aux locataires de laver également la salle principale.

>- Questions diverses

- Le conseil municipal valide le devis de l'entreprise E Labore pour la réfection de la toiture du sanitaire périscolaire pour un montant de 1 325 € HT.
- Assurance du personnel : augmentation de 10% de cette assurance cette année. Le conseil municipal décide de garder le même taux de couverture malgré cette augmentation.
- Le conseil municipal délibère en faveur de la modification des statuts du SIEA
- Le conseil municipal délibère en faveur de la validation du schéma directeur des infrastructures de recharges pour les véhicules électriques élaboré par le SIEA dans le cadre d'une prestation de service

- Le conseil municipal délibère en faveur de la nomination de Mr Jean Pierre Suety en tant que référent déontologue auprès du centre de gestion.
- Le Maire informe le conseil qu'à compter du 1^{er} janvier 2025, la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau sera appliquée. Cette taxe imposée sur la consommation d'eau potable passera de 0,29 € par m³ à 0,43 € par m³, soit une hausse de 48 %.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Maire lève la séance à 20h00.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Patrice Martin

Le secrétaire de séance,
Daniel Rousset